

*La création d'un universiel de l'Arctique se justifie-t-elle ?*

- 6.11 Le Canada devrait chercher à intégrer la recherche et les communications pour garantir que l'information sur les recherches projetées et sur les résultats des recherches précédemment menées est retransmise aux communautés. Il convaincrerait ainsi les organismes de financement nationaux et étrangers de maintenir leur appui. (Iqaluit)
- 6.12 Le Canada devrait travailler en vue d'établir une base d'information centrale sur toutes les recherches menées dans l'Arctique (passées, actuelles et futures). (Iqaluit)
- 6.13 Étant donné la situation financière actuelle, il faut faire comprendre aux résidents du Sud que la recherche est importante et que l'Arctique est une zone de recherche essentielle, en les renseignant en particulier sur le changement climatique et les polluants. Il faudrait insister sur le fait que les accords internationaux aident à centrer l'attention sur les dossiers visant l'Arctique et à en souligner l'importance. (Iqaluit)
- 6.14 Les participants qui ont discuté des connaissances écologiques traditionnelles ont souligné l'existence d'un large bloc de connaissances non écrites sur le climat et la faune qui doivent être respectées et utilisées. Les participants ont convenu que son importance doit être reconnue et ont suggéré que tout examen de domaines comme la recherche, la gestion des ressources, les polluants et la contamination et l'éducation tienne compte des connaissances écologiques traditionnelles. Ils ont en outre jugé que ces connaissances devraient être reconnues et intégrées à la politique étrangère. (Iqaluit)
- 6.15 Il faudrait promouvoir autant que possible les « autres » sources d'énergie dans le Nord. De nombreuses cultures cherchent à préserver leur environnement, à maintenir un meilleur équilibre. À cet égard, la cogestion des troupeaux d'animaux sauvages est un projet exemplaire, qui conjugue les valeurs et l'expérience traditionnelles avec les meilleurs avis scientifiques pour optimiser la gestion des ressources fauniques dans des conditions dynamiques. (Edmonton)
- 6.16 Le Canada devait, dans sa politique étrangère et de concert avec les autres nations circumpolaires, faire la promotion des produits issus de l'exploitation responsable, durable et rationnelle des ressources naturelles du Nord. En ce sens, le gouvernement devrait expliquer la nécessité économique de l'exploitation des ressources fauniques par les autochtones et démontrer, de façon comparative, les avantages environnementaux de l'utilisation des ressources nordiques renouvelables. (Québec)
- 6.17 Le Canada devrait mieux faire connaître les méthodes, les modèles et les perceptions autochtones à l'échelle internationale. (Edmonton)
- 6.18 Le Programme de contrôle et d'évaluation de l'Arctique a permis d'obtenir beaucoup de données scientifiques sur l'environnement arctique. Le Canada doit prendre l'initiative d'entamer une phase II au projet qui mette l'accent sur les risques pour les humains et les écosystèmes et qui identifie ceux qui sont les plus à risque. (Québec)
- 6.19 Le Canada devrait favoriser l'exploitation durable des ressources renouvelables, et en particulier celles qui sont liées au mode de vie traditionnel des populations nordiques. (Québec)
- 6.20 Le Canada devrait promouvoir le développement durable de l'Arctique, dont le but est